

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION LITUANIENNE DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE EN 1936.

Rapport de M. A. TRIMAKAS, chef de section au Ministère des
Affaires Etrangères.

Après la première Conférence des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle des Pays Baltiques qui a eu lieu, comme nous nous le rappelons encore très bien, à Kaunas sur l'initiative et grâce aux efforts de la Commission Lituanienne de Coopération Intellectuelle, cette dernière s'est consacrée tout entière à la réalisation des résolutions adoptées par ladite Conférence. Ses premières préoccupations visaient surtout à la formation d'organes compétents susceptibles de l'aider dans son œuvre aussi importante pour notre collaboration intellectuelle entre les pays baltiques qu'intéressante pour la vie culturelle de la Lituanie.

C'est ainsi que la Commission Lituanienne s'est empressée de constituer tout d'abord une sous-commission pour encourager la collaboration des établissements lituaniens d'enseignement supérieur avec les universités et les autres écoles supérieures des pays baltiques. La présidence de cette sous-commission est assumée par le vice-recteur de l'Université Vytautas-le-Grand, M. le prof. P u r e n a s. Le recteur de la même Université, M. le prof. R ö m e r i s, ainsi que la recteur de l'Académie d'Agriculture à Dotnuva, M. le prof. V i l k a i t i s, prennent souvent une part active aux séances de ladite sous-commission.

La sous-commission dont il s'agit s'est mise en premier lieu à élaborer son programme de travail. La tâche principale qu'elle s'est donnée, c'est l'organisation de l'échange des professeurs des établissements lituaniens d'enseignement supérieur avec ceux des établissements analogues d'autres pays baltiques. L'échange en question n'est pas peut-être

une nouveauté, puisque nous avons eu déjà des conférences faites par des professeurs lettons, estoniens ou finnois, mais ils ont été des conférenciers d'occasion. Ils n'avaient pas d'autre prétention que de faire une ou deux conférences au plus sur les questions du jour. Ces mêmes conférenciers s'abstenaient d'aborder des problèmes qui exigeaient plus de travail et beaucoup plus de temps. La manière dont ils exposaient leurs idées devait également être adaptée au public en général, sans entreprendre des études plus approfondies. Ces conférences, certes, ont, à défaut de meilleures, accompli leur rôle d'information dont la valeur est évidente pour notre cause commune.

Aujourd'hui, cependant que notre collaboration intellectuelle s'étend de jour en jour à des domaines toujours plus nombreux et que l'œuvre méthodique, patiente et énergique, encore que trop souvent inconnue, si elle n'est pas méconnue, de la vie intellectuelle de nos pays respectifs produit des résultats de plus en plus importants, c'est bien l'heure de penser à nous mieux informer les uns les autres au moyen d'un échange périodique de professeurs de ce que notre génie national parvient à créer dans le domaine de l'histoire nationale, de la géographie régionale, des langues, de l'ethnographie, de l'archéologie ou d'autres sciences. Cet échange pour être complet devrait être suivi et constant. Les conférenciers invités auraient à faire des cycles entiers de conférences, sans toutefois dépasser la durée d'un certain temps. Les honoraires aussi bien que les frais de voyage de tels conférenciers pourraient être réglés par les établissements qui les envoient. Pour commencer il faudrait que les universités respectives se mettent cette année même ou au début de l'année 1937 en contact direct en vue d'entamer des pourparlers à ce sujet.

A côté de cet échange la même sous-commission a décidé de chercher des moyens matériels pour procéder à l'échange des étudiants entre les mêmes établissements des pays baltiques. Cet échange devrait également s'inspirer du principe de la réciprocité et, une fois entrepris, pourrait

contribuer beaucoup à l'éducation de la nouvelle génération dans l'esprit d'entente et de collaboration baltique.

Pour arriver à la révision des manuels scolaires de géographie et d'histoire, la Commission Lituanienne a constitué un comité composé de professeurs d'histoire (M. le prof. Jonynas et M. Ivinskis) et de géographie (M. Pakštas). Les manuels lituaniens en question sont déjà recueillis et leurs passages à traduire soulignés. Il faut ici même remarquer que les passages concernant les pays baltiques pourraient être dans les manuels scolaires aussi bien lituaniens que lettons, estoniens ou finlandais beaucoup plus nombreux et plus riches en renseignements réciproques.

En ce qui concerne les sciences et les lettres, la Commission est heureuse de constater que l'échange suivi d'ouvrages scientifiques et littéraires entre les établissements lituaniens d'enseignement supérieur et les établissements de même genre d'autres pays baltiques a bien enrichi les bibliothèques universitaires lituaniennes. Il reste à souhaiter que les ouvrages scientifiques ou littéraires publiés hors desdits établissements atteignent en échange les mêmes bibliothèques, comme l'a bien recommandé la conférence de Kaunas.

Quant aux publications bibliographiques en langue étrangère concernant les ouvrages scientifiques parus dans chacun des états baltiques, les „Bibliografijos žinios“ (Informations bibliographiques), édition principale de ce genre en Lituanie, sont disposées à compléter leurs numéros d'un supplément de trois pages, dans lesquelles la rédaction de ce journal voudrait donner en français toutes les informations bibliographiques sur les publications lituaniennes scientifiques plus importantes. Si les publications analogues des autres états baltiques étaient disposées à faire de même, l'information réciproque des éditions bibliographiques pourrait être ainsi coordonnée.

Pour la diffusion de la connaissance des langues baltiques, l'Université de Kaunas a introduit l'enseignement de la langue lettonne. La possibilité d'enseigner à la même

université les langues finnoise et estonienne est également étudiée. Il est à souligner qu'aussitôt que ladite université aura un nombre suffisant d'étudiants désirant faire des études de ces langues, une chaire spéciale leur sera créée.

Dans le domaine des arts, la Commission Lituanienne continue l'étude des possibilités d'établissement d'un contact suivi et plus constant entre les institutions artistiques (musées, instituts et séminaires d'histoire de l'art et d'archéologie, ainsi que des centres de recherches ethnographiques) et des possibilités de coordination des travaux des recherches dans le domaine de l'archéologie et du folklore pour l'information réciproque des résultats acquis, d'établissement des plans des travaux sur des questions communes et d'échange et de collaboration des spécialistes. Elle n'a pas cessé non plus de discuter la coordination des travaux des musées en vue d'établir dans les musées lituaniens des sections des pays baltiques et de procéder à l'échange d'objets pouvant enrichir la matière comparative. Enfin, dans le but d'encourager la diffusion des connaissances sur les arts des états baltiques, les institutions compétentes ont été priées de prêter leur aide à l'organisation d'expositions d'art d'un des pays baltiques dans un autre. A cet effet un comité spécial présidé par M. le prof. G a l a u n è a été formé.

D'autre part l'Union des artistes lituaniens a élaboré un programme détaillé pour coordonner l'organisation des dites expositions d'art dans les pays baltiques. La même union a organisé dans ce but un comité spécial composé de peintres et de sculpteurs. Ce comité aura à prendre soin de la collaboration avec des organisations ou comités respectifs d'autres états baltiques, toujours avec le même but de faciliter la coopération dans le domaine des arts.

Un autre comité, constitué pour la coopération dans le domaine de la musique, a entrepris des études en vue de trouver des moyens pratiques qui puissent contribuer à l'échange de concerts entre les pays baltiques.

Comme les diverses sociétés lituaniennes ayant pour but la collaboration culturelle avec les autres pays sont

devenues très nombreuses et importantes, la Commission a pris l'initiative de les convoquer chaque année en conférences périodiques. Le but de ces conférences est de coordonner l'activité desdites sociétés. Il est d'autre part déjà en vue de fonder un conseil général des sociétés en question. Ce conseil aura à prendre soin de la convocation des conférences annuelles des mêmes sociétés et de continuer l'œuvre de leur activité aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Il convient aussi de souligner que la Commission Lituanienne maintient un contact intime avec la presse pour la mettre au courant de toutes les questions importantes de coopération intellectuelle aussi bien avec les pays baltiques qu'avec les autres états. A chaque moment qu'elle trouve opportun, la Commission fait publier des articles appropriés sur les sujets pouvant intéresser les divers milieux ou institutions ayant à cœur la coopération intellectuelle.

D'autre part, le président de la Commission, M. le prof. Römeris, a fait plusieurs conférences à Paris, Lund, Upsal et Stockholm, conférences qui ont contribué beaucoup à nouer des relations culturelles et intellectuelles avec certaines institutions scientifiques françaises et suédoises.

Pour l'avenir la Commission Lituanienne de Coopération Intellectuelle tient beaucoup à ce que des accords spéciaux soient conclus avec la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, la Finlande et même la Suède pour faciliter, encourager et coordonner la collaboration intellectuelle desdits pays.